



BUREAU DE VAL DE BERRY

=====

Séance du Lundi 22 Juin 2026 à 10 H

=====

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le Lundi 22 Juin à 10 Heures, s'est réuni en présentiel, au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Bureau de Val de Berry.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE	Président – Vice-Président du Conseil Départemental Maire de St-Amand-Montrond
Bernadette GOIN	Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo – Maire de Berry-Bouy
Fabrice CHOLLET	Membre – Conseiller Départemental Maire de St Martin d'Auxigny
Christine CHEZE-DHO	Membre – Adjointe au Maire de Bourges Conseillère Communautaire Secrétaire de Séance
Thierry CHATELIN	Membre – Personnalité Qualifiée
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL)

ETAIT EXCUSE :

Philippe CHARRETTE	Membre - Conseiller Départemental Maire du Subdray
--------------------	---

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Benoît LEMAIGRE	Directeur Général
Jean-Luc PINSON	Directeur Général Adjoint – Directeur Financier
Emilie LARAINÉ	Directrice des Affaires Juridiques et Commandes Publiques
Nathalie CLOUET	Directrice des Politiques Sociales et Contentieuses
Michaël PHILIBERT	Directeur Commercial et de la Proximité
Nadège BEDU	Assistante du Directeur Général

.....

La séance est levée à 11H30.

BUREAU DE VAL DE BERRY

Séance du Lundi 22 Juin 2026 à 10 H

V - RÉSULTAT D'APPELS D'OFFRES

B. MARCHÉ DE VERIFICATION ET D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE

Pour donner suite à l'autorisation de lancement du marché de vérification et d'entretien des équipements de sécurité incendie – lot n° 1 Bourges Nord et Bourges Sud et lot n° 2 Bourges Centre, St Amand Montrond et Vierzon – du 30 avril 2025, Val de Berry a lancé une consultation.

La date limite de réception des offres était fixée au : 18 décembre 2025

L'analyse des offres a été effectuée par Val de Berry.

La commission des marchés s'est réunie le : 04 mars 2026

Après lecture du rapport d'analyse, le représentant du Pouvoir Adjudicateur, sur avis de la commission des marchés, a choisi de déclarer fructueux les 02 lots. Les offres retenues sont les suivantes :

LOT	Nom du candidat	Montant de l'offre retenue (options incluses)	CRITERES D'ATTRIBUTION			TOTAL/10
			Note de prix/10 pts	Note valeur technique /10 pts	Qualité de l'offre à l'ouverture des plis /10pts	
1	SARL ABC PROTECTION	58 861,54 € HT	10	9	8	9,40
2	EUROFEU SERVICES	74 563,28 € HT	6,53	10	10	8,27

Par conséquent, je vous demande donc de bien vouloir prendre note de cette décision.

DELIBERATION

Les membres du Bureau prennent acte de cette décision.

.....
La Secrétaire de Séance,
Christine CHEZE-DHO

.....
Le Président,
Emmanuel RIOTTE



Extrait certifié conforme
Bourges, le 22 juin 2026
Le Directeur Général,
Benoît LEMAIGRE